

RÉINITIALISATION DU MOT DE PASSE





















Ce document a pour but de vous guider dans la démarche de réinitialisation de votre mot de passe du Portail Familles dans le cas où vous l'auriez oublié

I. Dirigez-vous vers le Portail Familles.

Rendez-vous sur le site familles.nice.fr

Vous allez être redirigé vers le « Portail Familles ».



En haut à droite de la page, cliquez sur le bouton « connexion ».



Sur la page qui suit, sélectionnez « mot de passe oublié ».



Mot de passe oublié?

Cet écran vous permet de réinitialiser votre mot de passe.

Pour ce faire, veuillez saisir votre adresse électronique (responsable légal 1) avec laquelle vous vous êtes inscrit(e).

Si vous n'êtes pas en mesure de fournir l'adresse email liée à votre compte, veuillez contacter la commune.

Votre e-mail*

Une fois votre adresse électronique confirmée, vous recevrez un mail pour finaliser la démarche.

Mot de passe oublié?

Un courriel vient de vous être envoyé à l'adresse :

Connectez -vous à votre **boite mail**, et ouvrez le **mail** provenant de Maelis Portail.

Cliquez sur le lien afin de réinitialiser votre mot de passe.

Votre numéro de famille sera également spécifié pour mémoire.



Monsieur

Rappel d'identifiants

١	Ή.	LL	Æ	L	L.	LN.	Ľ	Ų,	С

Le 12/07/2021 10:51:34 vous avez demandé à changer votre mot de passe, veuillez cliquer ou copier ce lien :

 $\frac{https://citoyentest.ville-nice.fr/maelis-educ/view/front/cms/maelisportail/password.xhtml?}{r=e115b8c6713ebdb0483da48ddd33a8280c346a986ff3da5b6f0e3ff408}$

Une fois ce mot de passe modifié, utiliser votre code famille : ! et votre nouveau mot de passe enregistré.

Vous devrez alors choisir un autre mot de passe à 8 caractères dont au moins 1 majuscule, 1 minuscule et 1 chiffre.

Saisie d'un nouveau mot de passe

Celui-ci doit comporter au minimum 8 caractères, dont au moins 1 majuscule, 1 minuscule et 1 chiffre.

Nouveau mot de passe de la fiche Famille
Nouveau mot de passe *
Confirmation du nouveau mot de passe *
Confirmer

Une fois votre mot de passe confirmé, vous recevrez un message vous informant que l'opération s'est déroulée avec succès.

Saisie d'un nouveau mot de passe

Votre mot de passe a été modifié avec succès.



II. Connectez-vous à votre Portail Familles.

Cliquez sur le bouton « connexion », en haut et à droite de la page.



Renseignez le « code famille » ainsi que le « mot de passe » que vous venez de modifier.



Une fois identifié, vous pourrez réaliser les démarches suivantes :

Depuis cet espace, vous pouvez réaliser vos démarches :

- · Pré-inscription en crèche
- Pré-inscription scolaire
- · Inscription cantine, garderie et étude
- Création ou mise à jour du dossier administratif en Accueils de loisirs / Ecole municipale des sports / Centres sportifs de vacances
- Réservation et paiement des places en Accueils de loisirs / Ecole municipale des sports / Centres sportifs de vacances
- Règlement et consultation de vos factures